Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_27-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE
DELIBERATION N°2026_27
DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU (ANNEE 2026)

Département de la CORREZE
Salle Jean Jaurès UZERCHE

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, les délégués du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère, réunis à UZERCHE salle Jean-Jaurès, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 septembre 2026, conformément à l'article L.5211-1du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	18	Pouvoirs	
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Présents	Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE			
1	1	CONTINSOUZAS	Bernard
2		VEYSSEIX	Jacques
3	2	PONCHARAL	Jean
4	3	VALLAT	Christine
5	4	SANTIN	Philippe
6		FRICOTIN	Patrick
7	5	MARSALET	Marie-Laure
8	6	CHAPUS	Jean-Luc
9	7	LAROCHE	Bernard
10	8	TOURNADOUR	Marie-Paule
11	9	ROQUES	Guy
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE			
1	1	VALLEE	Stéphanie
2	2	PARNEIX	Isabelle
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE			
1	1	LENFANT	Michel
2	2	BUISSON	Jean François
3		FILLATRE	François
4	3	NOILHAC	Eric
5		CHASSAGNE	Nathalie
6	4	GRELLET	Pascal
7	5	COMBY	Jean Paul
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR			
1	1	LASCAUX	Eric
2	2	MADEC	Iltud

Etaient excusé e s, Mmes et Mrs

Absents	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	PIANEZZA	Laure
2	BORDAS	Francis
3	PELISSIER	Guillaume
4	BLANCHARD	Bernard
5	REYNAUD	Jean-Claude
6	CROUZEVIALLE	André
7	LABORIE	Jean-François
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	MOUZAT	Jean
2	CHENOU	Ubald
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	SAGNE	Sébastien
2	CHAUNU	Nicolas
3	LABONNE	Valentin
4	BORDILLON	François
5	CHAUFFOUR	Rosine
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	LACHAUD	Guy
2	DAURAT	Quentin

Présents en auditeurs libres :

Mme CHAMBRAS Catherine Maire d'UZERCHE
Mme LAVAUD Marion directrice de la CCPU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_27-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE
DELIBERATION N°2026_ 27
DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU (ANNEE 2026)

Le Président présente la délibération portant sur la demande de subvention pour l'année 2026 à l'agence de l'eau Adour-Garonne

Plan prévisionnel de financement du programme GEMAPI 2026 :

Type de mission et travaux / *Subventions*	**Dépenses prévisionnelles en régie Missions de conseil, sensibilisation, animation et communication 121 584 = (106 667 + 14 917)**
Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % sur missions de conseil, sensibilisation, animation et communication	53 333 €
Agence de l'Eau Adour Garonne 70 % sur missions d'animation territoriale	10 441 €
Sous Total A : Subvention prévisionnelle Agence de l'Eau Adour Garonne 2026	**63 774 €**
Sous Total B : Participation des adhérents du SIAV	**57 810 €**
Dépenses prévisionnelles en régie **Sous Total A + B**	**121 584 €**

Le programme 2026 fait l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de ces dépenses à hauteur maximale de :

- 50% (taux maximal non garanti) pour les missions de conseil et de sensibilisation estimées à **284** jours.
- 70% (taux maximal non garanti) pour les missions d'animation territoriale estimées à **44** jours.

Le solde des dépenses prévisionnelles sera demandé dès que le coût effectif pour l'année N sera connu.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'approuver le plan de financement
- De décider sa réalisation ;
- **D'être autorisé à solliciter l'attribution des aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.**
- De signer les conventions et tous documents y afférents ;

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré le 07/09/2026 à Uzerche

SYNDICAT MIXTE DE LA CARTE AMENAGEMENT VEZERE
SIAV
5, rue des Gaulies
19140 UZERCHE

Le Président
Bernard CONTINSOUZAS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_29-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

DELIBERATION N°2026_29

Consultation Tourmente 2026

Département de la CORREZE
Salle Jean Jaurès UZERCHE

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, les délégués du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère, réunis à UZERCHE salle Jean-Jaurès, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 septembre 2026, conformément à l'article L.5211-1du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	22
Votants	17	Pouvoirs	
Pour	0	Contre	0
Abstention	0		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Présents	Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE			
1		CONTINSOUZAS	Bernard
2		VEYSSEIX	Jacques
3	1	PONCHARAL	Jean
4	2	VALLAT	Christine
5	3	SANTIN	Philippe
6		FRICOTIN	Patrick
7	4	MARSALET	Marie-Laure
8	5	CHAPUS	Jean-Luc
9	6	LAROCHE	Bernard
10	7	TOURNADOUR	Marie-Paule
11	8	ROQUES	Guy
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE			
1	1	VALLEE	Stéphanie
2	2	PARNEIX	Isabelle
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE			
1	1	LENFANT	Michel
2	2	BUISSON	Jean François
3		FILLATRE	François
4	3	NOILHAC	Eric
5		CHASSAGNE	Nathalie
6	4	GRELLET	Pascal
7	5	COMBY	Jean Paul
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR			
1	1	LASCAUX	Eric
2	2	MADEC	Iltud

Etaient excusé e s, Mmes et Mrs

Absents	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	PIANEZZA	Laure
2	BORDAS	Francis
3	PELISSIER	Guillaume
4	BLANCHARD	Bernard
5	REYNAUD	Jean-Claude
6	CROUZEVIALLE	André
7	LABORIE	Jean-François
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	MOUZAT	Jean
2	CHENOU	Ubald
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	SAGNE	Sébastien
2	CHAUNU	Nicolas
3	LABONNE	Valentin
4	BORDILLON	François
5	CHAUFFOUR	Rosine
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	LACHAUD	Guy
2	DAURAT	Quentin

Présents en auditeurs libres :

Mme CHAMBRAS Catherine Maire d'UZERCHE

Mme LAVAUD Marion directrice de la CCPU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_29-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

DELIBERATION N°2026_29

Consultation Tourmente 2026

Le Président présente la délibération portant sur la consultation Tourmente 2026. Elle concerne les travaux de confortement des berges du ruisseau de la Tourmente, sur la commune de TURENNE, à la suite de la demande la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Dans le cadre de l'Article R2122-8 du Code de la commande publique, une consultation avec demande de devis a été menée auprès de trois entreprises

Deux entreprises ont transmis des devis (voir détail ci-dessous).

Une entreprise s'est excusée par mail, de ne pouvoir répondre à la consultation.

TRAVAUX confortement berge ruisseau de la Tourmente :

Entreprises consultées / *Nature et localisation des travaux*	PIGNOT TP	LA CORREZIENNE TP	SANCIER TP
1. Travaux de confortement au lieu-dit Les Tourons *Longueur 25 ml, Hauteur 1.80 ml*	16 430 € HT	***11 742 € HT***	Entreprise dans l'impossibilité de remettre une offre, lors de la consultation
2. Travaux de confortement au lieu-dit Près Grand. *Longueur 42 ml, Hauteur 3.00 ml*	45 430 € HT	***35 648.80 € HT***	

L'autofinancement de ces travaux sera assumé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les travaux à l'entreprise Corrézienne TP pour un montant de **47 390.80 €HT** ;
- D'approuver le plan de financement de l'autofinancement ;
- De décider sa réalisation ;
- De signer les conventions et tous documents y afférents ;

Le président informe l'assemblée qu'il ne participera pas au vote de cette délibération.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré le 07/09/2026 à Uzerche

Le Président

Bernard COMMINSOLENZAS

SYNDICAT MIXTE A LA VEZERE
SIAV
15, rue des Gaules
19100 BRIVE